



## Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 10 octobre 2023

Présents : Marc DELECLUSE ; Maryse PAYEN ; Elisabeth ATMEARE ; Marie-Noëlle LEBRUN ; Marjorie DEFRETIN ; Jean Marc MACKRE ; Damien DALLA COSTA ; Eric MAJORCZYK ; Annie MATHON ; Guido GHERARDINI ; Patrice WIESZCZOSZYNSKI ; Nadine DARCO ; Marie Laure DOXIN.

Excusés : Marie Lise BOURGHELLE, donne pouvoir à Guido GHERARDINI ; Alain GAUSIN, donne pouvoir à Marc DELECLUSE.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Madame Marjorie DEFRETIN est nommée secrétaire de séance.

### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

= > Adopté à l'unanimité

### 2. PRESENTATION DES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNALE

= > Point d'étape prise de poste.

### 3. OPERATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION – ZONE 1AU

Présentation de l'étude opérationnelle d'aménagement durable et du montage opérationnel de l'OAP de la zone 1 AU par Monsieur Thibaut Vullin – Société ExpliCité.

### 4. DELIBERATIONS

#### 1. Administration générale

##### 1. SCOT – Intention d'adhésion au Service Energie Collectivités

Le SCOT Grand Douaisis propose des actions de conseil et d'accompagnement des communes dans l'amélioration de leur patrimoine afin de réduire les consommations énergétiques du parc public et dans le développement des énergies renouvelables.

L'assemblée délibérante s'est prononcée sur l'intention de la commune d'adhérer au Service Energie Collectivités du SCOT pour l'année 2024-2026.

= > Adopté à l'unanimité

##### 2. SIDEN SIAN – Transferts de compétences Défense Extérieure Contre l'Incendie

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante s'est prononcée sur l'adhésion au SIDEN-SIAN :

1. Des communes de TORTEQUESNE (Pas-de-Calais), ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE (Pas-de-Calais), AVELIN (Nord) et IWUY (Nord) avec transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie.
2. De la commune de THIVENCELLES (Nord) avec transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie.

= > Adopté à l'unanimité

### 3. Finances

#### 4. Inventaire comptable et état de l'actif – Intégration de biens transférés à la commune par la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent

Au titre de ses compétences statutaires (article 3-7-1), Cœur d'Ostrevent a réalisé des plateaux multisports sur le territoire de chacune des vingt-et-une communes membres ; chaque commune ayant été dotée d'un seul équipement. Ces équipements, une fois achevés et réceptionnés, ont été transférés en pleine propriété et à titre gratuit aux communes.

Dans un souci de fiabilité des comptes, il est nécessaire de passer les écritures comptables d'entrée de ces biens de l'inventaire communal. Ces opérations d'ordre budgétaires correspondent à des jeux d'écriture sans flux financiers réels et sont, en conséquence, toujours équilibrées en dépenses et en recettes.

Les crédits nécessaires à la passation de ces opérations d'ordre budgétaires sont prévus dans le cadre de la décision modificative n°1 du budget primitif 2023.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser la passation des opérations d'ordre budgétaires présentées permettant l'intégration de ces équipements dans l'inventaire de la commune et de l'état de l'actif.

= > Adopté à l'unanimité

#### 5. M57 - Fixation de la durée des amortissements des subventions d'équipements versées

En séance du 13 décembre 2022, le conseil municipal a adopté le référentiel M57 simplifié applicable aux communes de – 3 500 habitants.

L'instruction budgétaire et comptable M57 pose pour principe le caractère obligatoire de l'amortissement au *pro rata temporis*. Néanmoins, la nomenclature M57 simplifiée permet aux communes de – 3 500 habitants de déroger au principe d'amortissement obligatoire, hormis pour les subventions d'investissements versées (compte 204).

Vu les dispositifs communaux d'attribution d'aides financières pour les installations économes en énergie, et pour l'acquisition de véhicules électriques, et compte tenue de la faible valeur des montants de subventions octroyées, il est proposé à l'assemblée délibérante d'amortir les subventions d'investissement versées sur une durée d'un an.

= > Adopté à l'unanimité

6. **Décision Modificative N°1 - Régularisation d'écritures : Plateaux sportifs CCCO, travaux d'office rue Rombeau, Amortissement des subventions communales éco énergie et véhicules électriques, et subvention ADVB 2023**

Imputations	Libellés	Budget précédent	Modification	Nouveau Budget
13251. Recettes	GFP de rattachement	0.00	164 300.00	164 300.00
2131. Dépenses	Bâtiments publics	0.00	164 300.00	164 300.00
4541. Dépenses	Dépenses	0.00	2 400.00	2 400.00
4542. Recettes	Recettes	0.00	2 400.00	2 400.00
65748. Dépenses	Autres personnes de droit privé	20 600.00	-2 850.00	17 750.00
681. Dépenses	charges de fonctionnement	0.00	2 850.00	2 850.00
1323. Recettes	Départements	0.00	50 539.00	50 539.00
20421. Dépenses	Biens mobiliers, matériel et études	0.00	1 100.00	1 100.00
20422. Dépenses	Bâtiments et installations	0.00	1 750.00	1 750.00
21538. Dépenses	Autres réseaux	58 000.00	50 539.00	108 539.00
280421. Recettes	Biens mobiliers, matériel et études	0.00	1 100.00	1 100.00
280422. Recettes	Bâtiments et installations	0.00	1 750.00	1. 750.00

= > Adopté à l'unanimité

2. **Décision Modificative N°2 - Virement de crédits pour la liquidation des écritures budgétaires de l'office de tourisme de Rieulay.**

Imputations	Libellés	Budget précédent	Modification	Nouveau Budget
002. R- RF	Excédent de fonctionnement reporté	43 000.00	-60 043.47	-17 043.47
6218. D- RF	Autre personnel extérieur	18 000.00	16 606.53	34 606.53
6588. D- RF	Autres charges diverses de gestion	0.00	14 350.00	14 350.00
7588. R- RF	Autres produits divers de gestion	4 658.00	91 000.00	1. 658.00

= > Adopté à l'unanimité

## 2. Attribution d'aides financières pour les installations économes en énergie

Le conseil municipal a adopté en séance du 1<sup>er</sup> mars 2022 le dispositif d'attribution d'aides financières aux habitants de la commune pour les installations économes en énergie.

Suite à l'examen des dossiers, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une aide financière aux installations économes en énergie à :

1. Monsieur Swan SPADARO :
  1. Pour l'acquisition d'un poêle à pellets ouvrant droit à une subvention de 300 euros,
  2. Pour l'isolation des rampants ou des combles perdus (71 m<sup>2</sup>) ouvrant droit à une subvention de 142 euros.
3. Madame / Monsieur Novion pour l'acquisition d'une pompe à chaleur Air / Eau ouvrant droit à une subvention de 300 euros.

= > Adopté à l'unanimité

## 4. Attribution d'aides financières à l'achat de véhicules électriques

Le conseil municipal a adopté en séance du 28 mars 2015 la mise en place un dispositif d'aide financière à destination des habitants pour l'achat de véhicules électriques.

Suite à l'examen des dossiers, il est proposé d'attribuer une aide à l'achat de véhicules électriques à :

1. Madame Marie Noelle LEBRUN pour l'achat d'un vélo électrique, ouvrant droit à une subvention de 100 euros.

2. Monsieur et Madame Isabelle VERHELST pour l'achat de 2 vélos électriques, ouvrant droit à une subvention de 100 euros / vélo.

= > Adopté à l'unanimité

### 3. **Questions diverses**

1. Notification du marché public pour la rénovation de l'éclairage public

Suite à la commission d'appel d'offre du 7 septembre 2023 et de l'analyse réalisée pour les 5 offres réceptionnées, il résulte, au regard des différents critères de jugement des offres, que le marché a été attribué à la société INEO pour un montant 124 266.86 € TTC.